



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 10 novembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

<b>CONVOCAATION</b>	
Date	03/11/2010
Affichage	03/11/2010

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain  
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard  
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

**THEME : URBANISME 2**

**OBJET : ACQUISITION  
D'EMPRISES MILITAIRES POUR  
UN EURO SYMBOLIQUE**

**Absents-Excusés :**

JALADE Jacques, ESTACHY Monique, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Gérard FROMM

Dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense, et en référence à l'article 67 de la Loi de Finance du 27/12/2008, les communes concernées par les emprises libérées par le Ministère de la Défense, ont la faculté de les acquérir pour l'euro symbolique dans le cadre d'un Projet d'aménagement.

Le projet d'acquisition de la Commune de Briançon concerne un ensemble d'emprises libérées ci-après désignées ainsi que la Caserne BERWICK.

Au regard des travaux à réaliser par le Ministère de la Défense suite aux désordres hivernaux constatés sur les équipements techniques de nombreux bâtiments situés dans l'emprise de la Caserne Berwick, il est nécessaire de différer son acquisition dans son ensemble.

Vu la délibération en date du 24 septembre 2010, autorisant la commune de Briançon à signer l'engagement d'acquérir pour un Euro (1€) symbolique, en application des dispositions d'accompagnement aux restructurations des sites de Défense, les emprises suivantes : (figure le montant de l'estimation des Domaines qui servira au calcul des frais d'enregistrement)

- Baraquement de la Seyte (1 €)
- Baraquement de la Cochette (1 €)
- Champ de Tir des Têtes (15 000 €)
- Central téléphonique de la Seyte (100 €)
- Fort des Têtes (54 000 €)
- Terrain du Lautaret (840 000 €)
- Fort de l'Infernet (9 500 €)
- Reliquat du Fort du Randouillet ( 1 500 €) et routes du secteur Est (1 €)
- Pavillon du Champ de Mars (720 000 €)
- Pavillon du Gouverneur (660 000 €)
- Cité Barbot (Terrain + Bâtiment) (732 300 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à différer l'acquisition de la Caserne BERWICK,
- d'accepter l'acquisition des emprises ci-dessus mentionnées selon les conditions énoncées dans l'engagement d'acquérir signé par le Maire le 01/10/2010, au prix de un euro (1€),
- de décider de leur incorporation dans le Domaine privé communal,
- de préciser que les frais d'actes notariés dont le rédacteur sera désigné par le Service France Domaine des Hautes Alpes, seront supportés par la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, l'acte de vente ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0


Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 15 NOV. 2010

PUBLIÉ LE 15 NOV. 2010

NOTIFIÉ LE

Le Maire  
  
Gérard FROMM